

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

Membres du corps préfectoral

Mme le Préfet	Françoise SOULIMAN
Mme la Secrétaire générale	Audrey BACONNAIS-ROSEZ
M. le Sous-préfet de LANGRES	Jean-Marc DUCHÉ
Mme la Sous-préfète de SAINT-DIZIER	Hélène DEMOLOMBE TOBIE

Numéro spécial 09-2016

23 septembre 2016

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Arrêté n°2117 du 12 septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, secrétaire générale de la Préfecture de la Haute-Marne, chargée de l'intérim des fonctions de Directrice des services du cabinet pour le service interministériel de défense et de protection civiles ainsi que pour la sécurité routière.....2

Arrêté n°2118 du 12 septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, sous-préfète de Saint-Dizier, chargée de l'intérim des fonctions de Directrice des services du cabinet pour le bureau du cabinet et pour les anciens combattants

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n°153 du 16 septembre 2016 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale.....8



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

**Direction des Ressources
Humaines et des Moyens
de l'État**

**Service des Moyens
Généralistes et de la
Modernisation**

**Bureau de l'Organisation
Administrative**

ARRETE PREFECTORAL N° 2M7 du 12 SEP. 2016

portant délégation de signature à

**Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ
Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,
chargée de l'intérim des fonctions de Directrice des Services du Cabinet
pour le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
ainsi que pour la Sécurité Routière**

Le Préfet de la Haute-Marne,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1977 du 30 juin 2015 portant organisation des missions de la préfecture;

VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU le décret du 4 mars 2016 portant nomination de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, en qualité de Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2047 du 1er septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Sous-Préfète de Saint-Dizier, chargée des fonctions de Directrice des Services du Cabinet jusqu'au retour de congé de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU les arrêtés ministériels portant nomination dans le Cadre National des Préfectures de :

- M. Samuel LALOUX
- M. Pascal MILLET

VU la décision du 1^{er} juillet 2015 portant désignation de M. Samuel LALOUX, Attaché principal d'administration de l'État, en tant que Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ;

VU la décision du 30 septembre 2015 portant désignation de M. Pascal MILLET, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, en tant qu'adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civiles ;

CONSIDÉRANT la situation de vacance du poste de Directeur des Services du Cabinet à compter du 1^{er} septembre 2016,

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,

ARRETE :

ARTICLE 1 : À compter du 12 septembre 2016, Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne, assurera l'intérim de la fonction de Directeur des Services du Cabinet, pour le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles et pour la Sécurité Routière.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ pour signer les correspondances, actes et documents administratifs ou comptables se rapportant à l'activité du service Interministériel de Défense et de Protection Civiles, à l'exception des correspondances adressées aux Parlementaires et aux Ministres, et se rapportant à la Sécurité Routière.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, la délégation de signature qui lui est consentie en application de l'article 2 du présent arrêté, pourra être exercée par :

➤ M. Samuel LALOUX, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles, pour les documents se rapportant à l'activité de son service.

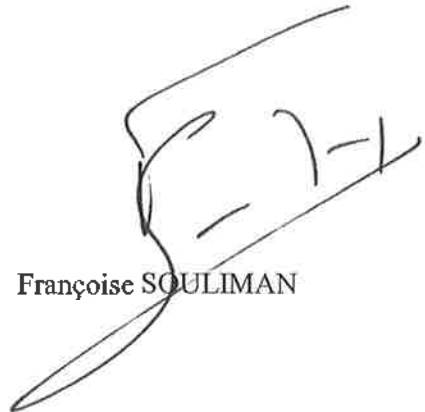
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel LALOUX, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par :

➤ M. Pascal MILLET, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civiles.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n° 2047 du 1er septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Sous-Préfète de Saint-Dizier, chargée des fonctions de Directrice des Services du Cabinet jusqu'au retour de congé de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne, est abrogé.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

à Chaumont, le **12 SEP, 2016**



Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

**Direction des Ressources
Humaines et des Moyens
de l'État**

**Service des Moyens
Généraux et de la
Modernisation**

**Bureau de l'Organisation
Administrative**

ARRETE PREFECTORAL N° 2118 du 12 SEP. 2016

portant délégation de signature à

**Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE,
Sous-Préfète de Saint-Dizier,
chargée de l'intérim des fonctions de Directrice des Services du Cabinet
pour le Bureau du Cabinet et pour les anciens combattants**

Le Préfet de la Haute-Marne,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1977 du 30 juin 2015 portant organisation des missions de la préfecture;

VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU le décret du 4 mars 2016 portant nomination de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, en qualité de Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU le décret du 12 mai 2016 portant nomination de Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE en qualité de Sous-Préfète de Saint-Dizier ;

.../...

VU les arrêtés ministériels portant nomination dans le Cadre National des Préfectures de :

- Mme Anne SALINE
- Mme Lysiane BRISBARE
- M. Pascal GAUDIN

VU la décision du 4 août 2016 portant désignation de Mme Anne SALINE, Attaché d'administration de l'État, en tant que Chef de Bureau du Cabinet à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

VU la décision du 1^{er} juillet 2015 portant désignation de Mme Lysiane BRISBARE, Secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, en tant qu'adjointe au chef de bureau du cabinet, pôle affaires réservées et communication interministérielle ;

VU la décision du 1^{er} juillet 2015 portant désignation de M. Pascal GAUDIN, Secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, en tant qu'adjoint au chef de bureau du cabinet, pôle sécurité intérieure et ordre public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2047 du 1^{er} septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Hélène DOMOLOMBE-TOBIE, Sous-Préfète de Saint-Dizier, chargée de l'intérim des fonctions de Directrice des Services du Cabinet, jusqu'au retour de congé de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ ;

CONSIDÉRANT la situation de vacance du poste de Directeur des Services du Cabinet à compter du 1^{er} septembre 2016,

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,

ARRETE :

ARTICLE 1 : À compter du 12 septembre 2016, Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Sous-Préfète de Saint-Dizier, assurera l'intérim de la fonction de Directeur des Services du Cabinet, pour le Bureau du Cabinet, et pour les anciens combattants.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, pendant cette période, pour signer les correspondances, actes et documents administratifs ou comptables se rapportant à l'activité des services du Bureau du Cabinet, à l'exception des correspondances adressées aux Parlementaires et aux Ministres et se rapportant aux anciens combattants.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, la délégation de signature qui lui est consentie en application de l'article 2 du présent arrêté, pourra être exercée par :

- Mme Anne SALINE, Chef de Bureau du Cabinet,

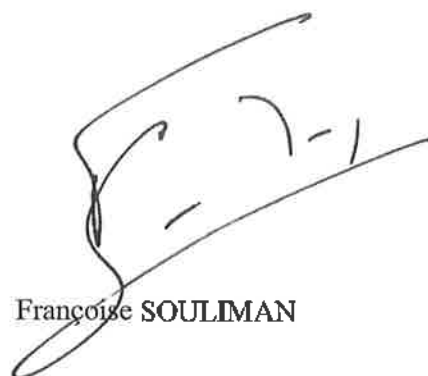
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne SALINE, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par :

- Mme Lysiane BRISBARE, adjointe au chef de bureau du cabinet, pôle affaires réservées et communication interministérielle,
- M. Pascal GAUDIN, adjoint au chef de bureau du cabinet, pôle sécurité intérieure et ordre public, pour les documents se rapportant à l'activité de leurs services respectifs.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n° 2047 du 1er septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Sous-Préfète de Saint-Dizier, chargée des fonctions de Directrice des Services du Cabinet jusqu'au retour de congé de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne, est abrogé.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne et la Sous-Préfète de Saint-Dizier, Directrice des Services du Cabinet par intérim, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

à Chaumont, le **12 SEP. 2016**



Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

**Direction départementale
de la Cohésion sociale
et de la Protection des Populations**

ARRETE N° 153 du 16 septembre 2016 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code de commerce ;
- Vu le code de la consommation ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le code rural ;
- Vu le code du sport ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié, portant chartre de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 603 du 1^{er} janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 6 février 2013 portant nomination de Mme Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne à compter du 1^{er} mars 2013 ;

Vu l'arrêté n° 715 du 29 février 2016 portant délégation de signature à Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° 45 du 2 mars 2016 relatif à la subdélégation de signature en matière d'administration générale de Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

A R R E T E :

Article 1:

L'arrêté n° 145 du 5 septembre 2016 susvisé est abrogé.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DDCSPP ci-après désignés, à l'effet de signer, tel que prévu aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral N° 715 du 29 février 2016, l'ensemble des actes d'administration et de gestion relevant des attributions et compétences de la direction, à l'exclusion des actes prévus à l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et des décisions relatives à l'organisation générale de la direction.

La subdélégation s'exerce dans les conditions suivantes :

- Mme Anne-Cécile CLERC, attachée d'administration, pour les actes relevant de la gestion des ressources humaines, du budget et de la logistique,
- Mme Audrey LAILHEUGUE, inspectrice de la jeunesse et des sports, pour les actes relevant du service « jeunesse, sports, éducation populaire et vie associative »,
- Mme Isabelle MILLOT, inspectrice de la santé publique vétérinaire, chef du service « santé et protection animales et environnement » pour les actes relevant de ce service,
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MILLOT Isabelle, délégation de signature est donnée à M. Jean-François FELT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, pour les actes relevant du domaine « santé et protection animales et environnement »,
- Mme Brigitte COLLIER, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pour les actes relevant des domaines « protection du consommateur » et « sécurité sanitaire des aliments »,
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme COLLIER Brigitte, délégation de signature est donnée à Anne-Geneviève LAPEYRE, vétérinaire inspecteur contractuel, pour les

actes relevant du service « protection du consommateur » et du service « sécurité sanitaire des aliments ».

- M. Damien DE BACKER, vétérinaire inspecteur, responsable de l'unité d'inspection à l'abattoir, pour les actes relevant de cette unité,
- Mme Aline FOURNIER, attachée d'administration, chargée de la mission « politique de la ville » pour les actes relatifs à cette mission,
- Mme Céline LAHITETE, attachée d'administration, chargée de mission « aux droits des femmes et à l'égalité » pour les actes relevant de cette mission,
- Mme Agnès GRATTE, secrétaire administratif affectée à la DDCSPP et mise à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) à l'effet de signer les actes relatifs aux notifications de décisions d'attribution ou de rejet de la carte européenne de stationnement. En cas d'empêchement d'Agnès GRATTE, délégation est donnée pour la signature de ces actes à Martine LEGROS.

Article 3 :

Les règles de signature du courrier relevant des domaines de compétence de la DDCSPP s'appliquent de fait et pareillement à tout autre support de communication, notamment aux courriers électroniques.

Article 4 :

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le 16 septembre 2016

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,


Régine MARCHAL-NGUYEN